

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION UTILITE PUBLIQUE

ADEVIA

COMMUNE D'AVION

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique le projet d'aménagement à vocation d'habitat « le Ponterland » présenté par la Société ADEVIA a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 22 mars 2011.

Cette déclaration emporte mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'AVION.

La déclaration d'utilité publique sera affichée en Mairie d'AVION et au siège de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin. Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Préfecture du Pas de Calais (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) dans la rubrique « Consultation du public ».

L'ensemble des pièces du dossier sera consultable en Préfecture du Pas-de-Calais-DAGE/BPUP.